

MINISTRE DU TRAVAIL DE LA  
SECURITE SOCIALE ET DE LA JUSTICE

du décret n° 85/067/MTERFPPS/DGTFP/DGFP du 30/  
01/1985 portant intégration et nomination de  
Mademoiselle PURUEHNCE Marie Franck Constance  
dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie  
I des Services (Santé Publique).--

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSON-  
NEL CIVIL DE L'ETAT

(/ I S A S :

AU LIEU DE :

ARTICLE 1er.-(Ancien) En application des dispositions du décret n° 65/44 du  
12.02.1965 susvisé Mademoiselle PURUEHNCE Marie Franck Constance, née le 14.  
08.1955 à Brazzaville, titulaire du Doctorat d'Etat en Médecine obtenu à la  
Faculté de Médecine et de Pharmacie de l'Université de Dakar (Sénégal) est  
intégrédans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux  
(Santé Publique) et nommée au grade de Médecin de 4 ° échelon Stagiaire,  
indice 1110.

L I R E :

D.G.B.

ARTICLE 1er.(Nouveau) En application des dispositions du décret n° 65/44 du  
12.02.1965 susvisé Mademoiselle PURUEHNCE (Marie-Franck Constance), née le 14.  
08.1955 à Brazzaville, titulaire du Doctorat d'Etat en Médecine et du Certi-  
ficat d'Etudes Spéciales de Maladies Infectieuses et Tropicales, obtenue à la  
Faculté de Médecine et de Pharmacie de l'Université de Dakar (Sénégal) est  
intégrédans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux  
(Santé Publique) et nommée au grade de Médecin de 5° échelon Stagiaire, indice  
1240.

D.C.F.

Le Reste Sans Changement./-

Par le Premier Ministre,  
Le Garde des Sceaux;  
Le Ministre du Travail de la  
Sécurité Sociale et de la Justice  
Le Directeur Général de la  
Fonction Publique,  
Le Directeur des Services Sociaux,

Brazzaville, le 16/11/87

Commandant Dieudonné KIMBEMBE.-

Ange Edeouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS :

JORPC.....	1	INTERESSEE.....	1
DGFP/DGPCE.....	3	DOSSIER.....	3
DGFP/BST.....	1	SGG/BC.....	2./-
D.G.B.....	3		
D.C.F.....	1		
M.S.A.S.....	2		
DGSP.....	2		

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

-----  
MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA  
SECURITE SOCIALE ET DE LA JUSTICE

-----  
DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

-----  
DIRECTION DE LA GESTION DU PERSON-  
NEL CIVIL DE L'ETAT  
-----

Décret n° 87/692 du 16/II/87  
/MTSSJ/DGFP/DGPCE  
portant inscription au tableau d'  
avancement au titre de l'année 1984  
de Monsieur OLESSA (Lucien), Vétéri-  
naire Inspecteur des cadres de la  
catégorie A hiérarchie I des Servi-  
ces Technique (Elevage)

-----  
LE PREMIER MINISTRE,

(/ ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la Loi n° 076/84 du 7 Décembre 1984, portant rati-  
fication de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984, portant modi-  
fication de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juil-  
let 1979 ;

(/u la Loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut  
général des Fonctionnaires ;  
(/u l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le rè-  
glement sur la solde des Fonctionnaires ;  
(/u le Décret n° 60/90/FP du 03/03/1960 fixant le  
statut commun des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Ser-  
vices Techniques ;

DGB.-

(/u le Décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962, fixant le  
régime des rémunérations des Fonctionnaires ;  
(/u le Décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962, fixant  
les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi 15/  
62 du 3 Février 1962 portant statut Général des Fonctionnaires ;  
(/u le Décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif  
à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires des cadres  
de l'Etat ;

(/u le Décret n° 65/170/FP/BE du 25 Juin 1965 règle-  
mentant l'avancement des Fonctionnaires ;

DCF.-

(/u le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant  
et remplaçant les dispositions du Décret n° 62/196/FP du 5 Juil-  
let 1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnai-  
res ;

(/u le Décret n° 86/877 du 18/07/86 sur la prise d'  
effet des avancements et reclassements des agents de l'Etat ;

(/u le Décret n° 84/856 du 8 Août 1984 portant nomi-  
nation du Premier Ministre ;

(/u le Décret n° 87/401 du 20 Août 1987 portant  
nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 87/482 du 20 Août 1987 portant  
organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant  
le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations,  
avancements et révisions des situations administratives des  
agents de l'Etat ;

(/u le Procès-Verbal de la commission administrative  
paritaire d'avancement réunie à Brazzaville en date du 12 Août  
1985 ;

(/u le rectificatif n° 87/420 du 14.8.87 au décret n° 86/877 du  
18.7.86 sur la prise d'effet financier des avancements et révisions des  
situations Administratives ;

.../... D E C R E T E

*M. Pounqui*

Article 1er. - : Monsieur OLESSA (Lucien), Vétérinaire Inspecteur de 2° échelon des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Elevage) en service à Brazzaville est inscrit au tableau d'avancement au titre de l'année 1984 pour le 3° échelon de son grade à deux (2) ans.

Article 2. - : Le présent Décret sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./.-

Brazzaville, le 16 NOVEMBRE 1987

Par le Premier Ministre,  
Le Garde des Sceaux,  
Ministre du Travail, de la  
Sécurité Sociale et de la  
Justice,

*M. Kimbembe*

*M. Pounqui*

- Commandant Dieudonné KIMBEMBE. -

- Ange Edouard P O U N G U I. -

AMPLIATIONS :

- JORPC..... 2
- SGG/BC..... 2
- DGFP/DGPCE..... 3
- DGB..... 2
- DCF..... 2
- MDR..... 2
- SGDR..... 2
- DE..... 2
- DAAF..... 2
- DAAFP/DCS..... 2
- CRF..... 2
- B/STAT/DGPCE..... 1
- INTERESSE..... 1.-